

Envoi : 23/04/2018

Réception par le Préfet : 23/04/2018

Publication : 27/04/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-4-6-3

**Séance du vendredi 20 avril 2018**

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DSUR GEREE  
PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme GROFF.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'environnement et du cadre de vie approuvant le principe et les dispositions de l'avenant au contrat-cadre 2013-2018,
- VU l'avenant au contrat-cadre 2013/2018 signé avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en dates des 26 janvier et 16 mars 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter sur les crédits 2018 de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural, gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les opérations suivantes pour un montant total de subventions de 404 318 € :

- Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin : réhabilitation de 34 installations d'ANC (lot n°6), pour un montant de subvention de 68 714 €,
- Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach : collecte Grand'rue, rues des Prés, des Primevères, de l'Etang, du 8 Février, du Bouleau, du Giessen, de l'Eglise et de Vogelgrün à Geiswasser, pour un montant de subvention de 174 000 €,
- BELLEMAGNY : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lot n°4), pour un montant de subvention de 9 999 €,
- BRECHAUMONT : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lot n°1), pour un montant de subvention de 4 571 €,
- BRETTEEN : réhabilitation de 10 installations d'ANC (lots n°1 et 2), pour un montant de subvention de 9 837 €,
- ETEIMBES : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lot n°1), pour un montant de subvention de 4 279 €,
- LINTHAL : réhabilitation de 11 installations d'ANC (lot n°3), pour un montant de subvention de 21 780 €,
- SAINT-COSME : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lot n°2), pour un montant de subvention de 4 884 €,
- COURTAVON : mise en place de compteurs de production, pour un montant de subvention de 8 694 €,
- LABAROCHE : mise en place de pré-localisateurs de fuites et d'équipements de télégestion, pour un montant de subvention de 31 658 €,
- SAINT-LOUIS AGGLOMERATION : renforcement de la liaison intercommunale entre Brinckheim et Kappelen, pour un montant de subvention de 65 902 €.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité